



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

En exercice : 15

Présents : 13

Date de la Convocation : 20 janvier 2021

Votants : 13

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-et-un, le 26 janvier à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes communale sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN, vu l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

Étaient présents :

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Audrey JOVER, Mylène ROSSILLON, Jeannine VAILLER,

Messieurs Daniel BOUCHARD, Guillaume COULON, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD,

Absents excusés :

Madame Cécile MARIOTTE,

Monsieur Denis FENEON,

Arrivée de Guillaume COULON à 20h11.

Secrétaire de séance : Jeannine VAILLER

Etat civil : Décès

Serge Francis CRUEL le 27 décembre 2020

Pierre COMAT le 06 janvier 2021

1. SIGALE : Adhésion aux compétences optionnelles du syndicat

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu du SIGALE concernant l'adhésion aux compétences optionnelles au SIGALE. Le Conseil municipal doit se prononcer dans un premier temps sur la compétence optionnelle périscolaire. Pour rappel, les actions des mercredis ayant été suspendues, le volume horaire est calculé en fonction du nombre d'enfants scolarisés. Dans un deuxième temps, le Conseil municipal doit se prononcer sur la compétence optionnelle pour la gestion des accueils de loisirs à savoir l'adhésion ou non des autres communes, potentiellement utilisatrice de l'accueil de loisirs. Le SIGALE demande un avis de principe au Conseil municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après délibération :

DECIDE de donner un avis favorable pour le projet d'adhésion à la compétence optionnelle périscolaire

DECIDE de donner un avis défavorable pour le projet d'adhésion des communes potentiellement utilisatrice de l'accueil de loisirs.

DEMANDE au SIGALE d'entreprendre une étude afin d'étendre le périmètre d'application à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération.

PRECISE que le Conseil municipal d'Azé se positionnera ultérieurement et définitivement après avoir eu connaissance des éléments budgétaires définitifs des projets.

2. CECL : demande de participation

La commune a été informée par la Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois qui assure la gestion du Collectif pour l'Education, la Culture et les Loisirs du nombre important d'enfants et de jeunes d'Azé accueillis en son sein. Elle demande donc une participation au titre du fonctionnement. Il est demandé au Conseil municipal de donner un avis de principe. Les chiffres de fréquentation et le montant de la participation seront présentés ultérieurement pour décision.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après délibération :

DECIDE de donner un avis favorable au projet de la Communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois.

PRECISE qu'une délibération sera prise ultérieurement après avoir eu connaissance des éléments définitifs de la demande.

3. MBA : convention de gestion en matière d'assainissement

Le Maire rappelle au Conseil que la compétence « assainissement » a été transférée à Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) le 1er janvier 2020, conformément à l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales. Afin d'accompagner MBA dans cette prise de compétence, une convention de gestion en matière d'assainissement a été passée pour l'année 2020. MBA nous signifie que le contexte sanitaire particulier de 2020 n'a pas permis d'assurer la transmission des informations liées à l'assainissement. MBA propose de prolonger la convention pour une durée de 6 mois sans modifier les termes de la convention initiale.

Véronique DUFETRE ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention de gestion en matière d'assainissement ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

4. MBA : Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

Le Maire présente le rapport de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés de MBA sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2019. Le rapport est consultable au secrétariat de mairie.

La loi relative à la transition énergétique de 2015 a formulé de nouveaux objectifs :

- Réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 ;
- Recyclage de 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en 2025 ;
- Réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % à l'horizon 2025.

Jean-Paul DEMARTHE tient à souligner l'incivilité constante des administrés au sujet des déchets ou des encombrants laissés autour des colonnes de tri. Les entassements de déchets autour des colonnes ont été conséquents pendant les fêtes. Ce ne sont plus les employés municipaux qui interviennent. MBA dispose d'un marché contractuel pour le nettoyage des dépôts sauvages aux abords des points d'apport volontaires.

5. Répartition des charges de chauffage

Il convient de procéder à la régularisation des charges de chauffage sur les acomptes versés par les locataires et de revaloriser les acomptes des charges à percevoir pour 2021,

| Adresses | Charges réelles du 1/12/2019 au 31/10/2020 | Total acomptes versés du 01/11/2019 au 31/10/2020 | Régularisation charges (réelles moins provisions) | A devoir | A rembourser | Acompte charges mensuelles 2021 |
|---------------------------|--|---|---|----------|--------------|---------------------------------|
| 7 Place Claude Guichard | 1. 144,57 | 600 | 544,57 | 544,57 | | 105,00 |
| 32 Rue Neuve Logt 1 | 704,07 | 332,90 | 371,17 | 371,17 | | Locataires partis le 10/07/2020 |
| 32 Rue Neuve Logt 2 | 708,25 | 420,00 | 288,25 | 288,25 | | 65,00 |
| 9A Place Claude Guichard | 882,29 | 864,00 | 18,29 | 18,29 | | 80,00 |
| 9B Place Claude Guichard | 192,38 | 255,58 | - 63,20 | | 63,20 | Locataire parti le 15/03/2020 |
| 9B Place Claude Guichard | 274,83 | 285,00 | -10,17 | | 10,17 | 55,00 |
| 9C Place Claude Guichard | 694,44 | 720,00 | -25,56 | | 25,56 | 60,00 |
| 9D Place Claude Guichard | 938,00 | 804,00 | 134,20 | 134,20 | | 85,00 |
| 73C Place Claude Guichard | 569,37 | 480,00 | 89,37 | 89,37 | | 50,00 |
| 73B Place Claude Guichard | 731,95 | 720,00 | 11,95 | 11,95 | | 65,00 |
| 73A Place Claude Guichard | 566,56 | 780,00 | -213,44 | | -213,44 | 55,00 |

Le Conseil municipal, après délibération,

APPROUVE le tableau des charges 2019-2020,

DECIDE de modifier les acomptes mensuels des locataires et de les fixer au réel, pour l'année 2021 à partir de janvier 2021.

6. Appel à projet sécurité routière

La parole est donnée à Serge THIRARD. Un appel à projet a été lancé par la préfecture de la Saône et Loire (Direction Départementale des Territoires) concernant le domaine de la prévention routière. Le conseil municipal souhaite y répondre en proposant un projet en lien avec l'école d'Azé. Une rencontre avec la Directrice sera donc organisée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à déposer le dossier nécessaire pour répondre à l'appel à projet.

7. Affouages

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. L'exploitation des affouages sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

Exposé entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Jean-Paul DEMARTHE, Jeannine VAILLER et Guillaume COULON comme garants des affouages 2020.

8. Vente par adjudication : courrier

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu pour une demande de remboursement de frais d'avocats concernant la vente par adjudication.

Exposé entendu, le Conseil municipal, 4 voix contre, 3 voix pour et 6 abstentions :

DECIDE de ne pas donner suite à la demande de remboursement des frais d'avocat.

9. Fermeture Cellier paysan

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu du cellier paysan et informe le Conseil municipal de la fermeture de la boutique. L'organisation interne et la crise sanitaire ne permettent pas le maintien de ce service.

10. Ressources humaines

Comme évoqué lors du conseil municipal du 15 décembre dernier, suite à la demande de disponibilité d'un agent technique, une procédure de recrutement a eu lieu afin de pourvoir à son remplacement. Le nouvel agent entrera en fonction au 1^{er} mars 2021.

11. Projet de réhabilitation bâtiment mairie

La parole est donnée à Serge THIRARD. Deux autres architectes ont été contactés pour la réalisation d'un devis. Il est rappelé que la commune peut financer une partie des travaux et demande une aide financière auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2021. L'aide sollicitée porte sur l'étude de réhabilitation des bâtiments communaux et sur le raccordement à la fibre. Le coût des travaux est estimé à 9180 euros HT pour le raccordement à la fibre et 32 640 euros HT pour l'étude pour la réhabilitation des bâtiments de l'école et de la mairie. Le taux de subvention est compris entre 30 et 35 %

Exposé entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2021 et à signer tous documents s'y afférant.

12. SEMCODA : réaménagement d'emprunts de la caisse des dépôts et consignations – Demande de garantie financière

Le Maire présente le courrier reçu le 19 janvier 2021 par la SEMCODA pour le réaménagement d'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour lesquels les communes sont « garantie financière ». L'avenant porte sur la garantie financière de la commune et propose un refinancement avec un rallongement de 10 ans et une baisse de marge ainsi qu'un passage de profil « durées ajustables » en profil « livret A classique » et baisse de marge. La commune est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement des lignes de prêts réaménagées. Le conseil municipal, au vu de la complexité du dossier souhaite obtenir de plus amples informations de la part de la SEMCODA avant de se prononcer.

13. Ruissellement des eaux pluviales sur le hameau des Burchères

La parole est donnée à Jeannine VAILLER. La demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets territoriales 2021 pour le financement de l'étude des travaux contre le ruissellement des eaux pluviales sur le hameau des Burchères a été déposée le 30 décembre 2020. Les devis pour l'étude ont été signés. La commission « voirie » se réunira prochainement afin de débiter le projet.

14. Travaux installation fibre sur des bâtiments communaux

La parole est donnée à Serge THIRARD. Après l'acceptation des différents devis et plusieurs réunions et échanges avec les différents interlocuteurs, les travaux débutent cette semaine. ORANGE interviendra les 2 et 9 février. L'entreprise SNEEB réalisera la tranchée dans la cour de l'école le 27 janvier, puis l'entreprise Duclut (électricité) assurera la pose de la fibre et les câblages réseaux avant intervention de Mâcon Communication le 8 février. La mise en service commune entre ORANGE et Mâcon Communication est prévue le 9 février avec une journée de sécurité pour les finitions le 10 février.

Pour information, les habitants peuvent suivre le lien ci-après afin de vérifier l'éligibilité au raccordement à la fibre : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

15. SDIS : reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie

La commune a été destinataire d'un courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur la reconnaissance opérationnelle des points d'eau incendie. Deux poteaux incendie nécessitent de petits travaux de maintenance.

16. Bulletin municipal, vœux du Maire

La distribution des bulletins municipaux a eu lieu la semaine 3.

17. Plaque hommage au Maire Jean GAGNARD

Comme évoqué lors d'un précédent conseil municipal, devis de 237.50 euros TTC pour la gravure sur la plaque de la salle du Conseil municipal.

18. Travaux salle des fêtes

La parole est donnée à Serge THIRARD. Suite à l'acceptation du devis de réfection des peintures de l'étage de la salle des fêtes, le conseil municipal a été invité à venir choisir les couleurs sur place le 16 janvier. Suite à cette réunion, Serge Thirard a rencontré l'entreprise Bouvard le 22 janvier pour s'assurer de la pertinence des associations de couleurs. Par ailleurs, il a été constaté que des tables et des bancs nécessitent une réparation ou un remplacement et que les parquets des balustrades étaient dégradés et très sales. L'entreprise Barraud, contactée pour le chiffrage de la réfection des bancs et tables dégradés, va également transmettre un devis pour la pose d'un nouveau parquet. Le conseil valide donc le choix de la réfection du mobilier bois dégradé et de la pose d'un nouveau parquet avant réalisation des travaux de peinture.

19. Travaux effectués et en cours

La parole est donnée à Dany GRANJEAN. Une reconnaissance de la commune a été faite suite au recrutement du nouvel agent technique. Les travaux d'égouttage et de plantation ont commencé. Les employés ont assuré le broyage des branches de platanes dans le cadre des travaux d'égouttage. Les plantations se sont poursuivies autour de l'école (haie le long de la maison médicale...). Des opérations de salage /dénivelage ont été effectuées.

20. Au fil du mois

Néant

21. Questions diverses

- Droit de préemption urbain
 - Parcelle C 1639
La Commune renonce à son droit de préemption.
 - Parcelles C118, C119
La commune renonce à son droit de préemption.
 - Parcelles D943, E401
La commune renonce à son droit de préemption.
 - Parcelles F112, F315
La commune renonce à son droit de préemption.
- Population légales au 1^{er} janvier 2021 : 1091 habitants
- Application du protocole sanitaire à l'école et dans les services périscolaires : le protocole a été légèrement modifié mi-janvier pour le service périscolaire. Les mesures à appliquer pour l'école étaient déjà en place.
- Problèmes récurrents plomberie et chauffage : la chaufferie bois et le réseau de chauffage rencontrent des pannes récurrentes. Serge THIRARD propose de faire un audit sur le système qui permettrait d'avoir une vision d'ensemble et d'essayer de moins gérer au « coup par coup ».
- Il est envisagé l'achat de convecteurs électriques mobiles pour le dépannage des locataires subissant les problèmes de chauffage.
- La Direction des réseaux de lecture publique propose de mener des animations dans les bibliothèques du territoire de la Saône-et-Loire. L'information sera transmise aux bénévoles de la bibliothèque.
- Local technique. Le Maire donne lecture d'un courrier de demande d'achat. La commune donnera une réponse ultérieurement afin de réfléchir au devenir du bâtiment.
- Fête d'Azé aura lieu les 30 et 31 juillet et 1^{er} et 2 août 2021.

22. Tour de table

Audrey JOVER : plusieurs parents et enfants ont rencontré des problèmes à la cantine. Réponse de Serge THIRARD : les parents rencontrant des difficultés doivent les faire remonter par écrit. Ces difficultés étant déjà connues, le SIVOS a prévu d'y donner suite.

Aurore DUTARTRE : la commune d'Azé recherche du personnel pour le service de la garderie périscolaire.

Serge THIRARD : Le Maire de Saint-Gengoux-de-Scissé propose de visiter l'école de sa commune.

Jean-Paul DEMARTHE : Une réunion a eu lieu avec le Conseil Départemental sur les espaces naturels et sensibles. Un sentier de promenade devrait être ouvert, courant 2021, circuit de 1h/1h30 autour des Grottes d'Azé.

Daniel BOUCHARD : remarque que lors de la précédente mandature, le conseil municipal recevait un ordre du jour détaillé.

-Il y a encore eu un vol de plaque au cimetière. Réponse d'Aurore DUTARTRE : Il faut absolument porter plainte auprès de la gendarmerie.

-Qu'en est-il de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Réponse du secrétariat de Mairie : la Mairie a été destinataire ce jour même d'une demande du SYDESL. Ce sujet sera traité lors du prochain conseil municipal.

-Peut-on afficher un plan de la voirie avec le nom des rues sur le site internet de la commune. Il y a beaucoup d'erreurs d'adressage des courriers postaux. Réponse du secrétariat de Mairie : les administrés qui subissent des gênes concernant la distribution du courrier doivent faire une réclamation auprès de la Poste.

23. Agenda

Néant

La séance est levée à 23h10.

Prochain conseil le 23 février 2021 à 20 heures à la salle des fêtes.
